

Séance du comité administratif du 28 août 2024
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM.	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
	Chrystian Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. DSI Charlevoix : octroi de contrats relatifs au développement organisationnel
3. Dépôt du rapport d'activités : avril à juin 2024
4. Embauche d'une conseillère en développement économique (AEQ)
- Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)**
5. Certificat de conformité : Les Éboulements (règlement numéro 282-24)
6. Projet de la Route verte : adoption du tracé pour le territoire de la MRC de Charlevoix
7. PADF : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Divers**
8. Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail de la MRC de Charlevoix
9. OBV Charlevoix-Montmorency : demande d'appui
10. Affaires nouvelles
11. Courrier
12. Période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

CA-2024-51 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Christyan Dufour et résolue unanimement.

CA-2024-52 2- DSI CHARLEVOIX : OCTROI DE CONTRATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

ATTENDU les propositions de madame Renée-Claude Tremblay concernant deux contrats, soient le soutien à l'équipe de co-coordination du DSI de Charlevoix sur le plan du développement organisationnel (mise à jour des plans d'action de trois chantiers du DSI) et la coordination des activités communicationnelles et informationnelles;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité conseil (COCON) du DSI de Charlevoix à l'effet d'octroyer les deux contrats suivants à madame Renée-Claude Tremblay :

- Soutien à l'équipe de co-coordination du DSI de Charlevoix sur le plan du développement organisationnel (30 juin 2024 au 28 décembre 2024) : 364 heures au taux horaire de 60 \$ (avant taxes, si applicables), coût total estimé de 21 840 \$ (avant taxes) et de 22 929,27 \$ (taxes nettes);
- Coordination d'activités communicationnelles et informationnelles du DSI de Charlevoix (pages Facebook, portails et messageries du Charlevoix Social) : 104 heures au taux horaire de 60 \$ (avant taxes, si applicables), coût total estimé de 6 240 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie deux contrats relatifs au développement organisationnel du DSI de Charlevoix à madame Renée-Claude Tremblay, selon les modalités ci-haut mentionnées et comportant les activités prévues au mandat et les conditions desdits contrats de services, une dépense imputée aux honoraires professionnels du DSI de Charlevoix.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix les contrats relatifs au développement organisationnel du DSI de Charlevoix avec madame Renée-Claude Tremblay.

3- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS : AVRIL À JUIN 2024

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

CA-2024-53 4- EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (AEQ)

ATTENDU QUE les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire, via la création du réseau Accès entreprise Québec, dont l'objectif est de s'assurer que

les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU QUE le réseau Accès entreprise Québec est la porte d'entrée des entreprises vers ces services et que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC ont obtenu un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein, et qu'un de ces postes est actuellement vacant;

ATTENDU QUE ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises et que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé une convention d'aide financière avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ministre déléguée au Développement économique régional le 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures en vue de combler le poste de conseiller(ère) en développement économique actuellement vacant, dont les dépenses afférentes seront assumées par ladite subvention du réseau Accès entreprise Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et le bilan dressé des candidatures reçues et des entrevues réalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Claudine Labrie, détentrice d'une formation collégiale en communication, d'un baccalauréat en études littéraires et d'un certificat en administration, à titre de conseillère en développement économique, un poste de salariée régulière au taux horaire de 36,75 \$ (échelon 4 du groupe d'emploi 4).

QUE la date d'entrée en fonction de madame Labrie soit fixée au 16 septembre 2024 et que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix, selon les conditions et modalités prévues dans le cadre de la convention d'aide financière signée avec le gouvernement du Québec relativement à la subvention Accès entreprise Québec.

CA-2024-54 5- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : LES ÉBOULEMENTS (RÈGLEMENT NUMÉRO 282-24)

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 5 août 2024, le règlement portant le numéro 282-24 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la

Municipalité des Éboulements afin d'intégrer l'annexe 11, « Plan d'aménagement d'ensemble, terrains résidentiels Côtes-à-Godin »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-24 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 282-24 de la municipalité des Éboulements.

CA-2024-55 6- PROJET DE LA ROUTE VERTE : ADOPTION DU TRACÉ POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU la réactivation du projet de prolongement de la Route verte en 2022 par Vélo Québec pour permettre la connexion du réseau cyclable entre Beauré et Saint-Siméon;

ATTENDU l'implication du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), des MRC et municipalités concernées par le projet, ainsi que de plusieurs intervenants intéressés par le projet tels Vélo Charlevoix et Tourisme Charlevoix, participant au sein du comité régional;

ATTENDU QUE le comité local pour les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est a convenu d'un trajet présentant la meilleure alternative en fonction des critères de la Route Verte et que pour la MRC de Charlevoix, le trajet traverserait les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain;

ATTENDU QUE pour poursuivre la démarche et faire le dépôt officiel pour une demande d'homologation du trajet, chaque municipalité ou ville concernée doit accepter par résolution le trajet proposé sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a confirmé par la résolution #160324 le tracé proposé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Saint-Paul a confirmé par la résolution #24-08-362 le tracé proposé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Urbain a confirmé par la résolution #2024-03-048 le tracé proposé;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit également confirmer par résolution l'acceptation du tracé global proposé sur son territoire;

ATTENDU QUE le rapport de demande d'homologation décrira chaque segment de la Route verte et permettra l'accès à des programmes d'aide financière pour la mise à niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte le trajet proposé de la Route Verte qui passera par les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François

depuis la route 138, puis par Baie-Saint-Paul depuis le rang Saint-Placide sud jusqu'au chemin Saint-Laurent, en passant par le centre-ville, et par Saint-Urbain depuis le chemin du Cap-Martin jusqu'au rang Saint-Jean-Baptiste, en passant par le village, pour relier la municipalité de Notre-Dame-des-Monts située dans la MRC de Charlevoix-Est.

CA-2024-56 7- PADF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

ATTENDU QUE le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées (objectif 1.2) visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU le dépôt d'un projet à la MRC relativement au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par la ZEC des Martres et que, suite à son analyse, la recommandation suivante est formulée au conseil de la MRC:

Organisme	Projet	Aide financière
ZEC des Martres	Aménagement d'un ponceau sur la ZEC des Martres	15 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par l'agent de développement forestier de la MRC dans le cadre du PADF et que celle-ci soit transmise à la MRC de Portneuf, désignée MRC délégataire dans le cadre de l'administration de l'entente régionale relative à la délégation du PADF.

QUE monsieur **Jérôme FOURNIER**, agent de développement forestier, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ce promoteur.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.

CA-2024-57 8- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté une telle politique le 27 février 2019 (point n° 2) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix abroge la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail adoptée le 27 février 2019 (point n° 2).

QUE la MRC de Charlevoix adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*, comme si elle était ici au long reproduit.

**CA-2024-58 9- OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY :
DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU la demande d'appui du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) concernant un projet provincial d'accompagnement à la formation, à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de collaborer à la réalisation de ce projet provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde son appui à la réalisation de ce projet du ROBVQ et qu'elle confirme cet appui dans le cadre d'une lettre indiquant la valeur de sa contribution au projet, estimée à 2 500 \$ en nature (temps-ressources et fournitures d'informations techniques et géomatiques).

10- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

11- COURRIER

MUNICIPALITÉS LOCALES

L'Isle-aux-Coudres nous transmet une résolution d'appui à la municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le TAQ nous transmet une requête portant le numéro de dossier SAI-Q-276463-2408 à Baie-Saint-Paul.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe qu'il procédera à des interventions ponctuelles de pulvérisation d'herbicide dans le but de contrôler la prolifération du roseau commun aux abords de diverses routes dans la région.

Le Registraire des Entreprises du Québec nous fait parvenir un avis de défaut de produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives pour le Comité de bassin de la rivière du Gouffre, pour les années 2021 et 2022.

UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La MRC de l'Islet nous informe que le règlement numéro 03-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet concernant le périmètre d'urbanisation de Saint-Omer, les sites de carcasses et de ferraille, la vente de matériel acéricole et la carte des grandes affectations est en vigueur depuis le 30 juillet 2024.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2024-59 13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Christyan Dufour et résolue unanimement. Il est 16 h 15.



Patrick Lavoie
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière